



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHAMBERY
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2025-084

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23
du code général des collectivités territoriales

**MODIFICATION N°1 DU LOT 13 DESAMIANTAGE DU MARCHE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE
ET TRAVAUX CONNEXES DU BATIMENT PAUL BERT -2106**

Pour la passation de la modification n°1 du lot 13 désamiantage du marché 2106 travaux de rénovation énergétique et travaux connexes du bâtiment Paul Bert

EN CONSÉQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2194-1, L.2194-2, R 2194-1 à R.2194-5 et R.2194-7 à R.2194-9.

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

Considérant que la Ville de Chambéry a conclu le 15 juillet 2024 un marché de travaux de rénovation énergétique et travaux connexes du bâtiment Paul Bert avec la société CLEARSTONE pour un montant initial de 110 890 € HT.

Considérant que la présente modification de marché a pour objet des prestations supplémentaires en raison d'une modification du planning de chantier sur la phase 1 nécessitant de séparer les travaux de désamiantage en 2 interventions.

Considérant que ces modifications des travaux en plus-value concernent un avenant au plan de retrait, l'amenée et le-repli du matériel supplémentaire, les protections supplémentaires, le transport de déchets supplémentaires, les analyses libératoires complémentaires et la dépollution des échafaudages complémentaires

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

La passation de la modification n°1 du lot 13 désamiantage du marché n° 2406 de travaux de rénovation énergétique et travaux connexes du bâtiment Paul Bert, conclue,

Entre la Ville de Chambéry, Hôtel de Ville, BP 1105, 73011 Chambéry cedex

Et

La société CLEARSTONE, Parc d'activité Val de Charvas – 69360 COMMUNAY

L'incidence financière résultant de la modification n°1 est de 9 832,49 euros HT et porte le montant du marché à 120 722,49 euros HT, soit une plus-value de 8,87 %.

ARTICLE 2°:

Il est fait approbation des termes de la présente modification de marché n°1.

ARTICLE 3°

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 5 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision Marchés**

Numéro attribué à l'acte : **DDM-2025-084**

Objet de l'acte : **MODIFICATION N° 1 DU LOT 13 DESAMIANTAGE DU MARCHE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DU BATIMENT PAUL BERT -2106**

Thème Préfecture : **1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant**

Date de l'acte : **05 mai 2025**

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : **073-217300656-20250505-lmc1H33631H1-AR**

Identifiant unique de l'acte : **lmc1H33631H1**

Date de transmission en Préfecture : **07 mai 2025**

Date de réception en Préfecture : **07 mai 2025**

Publication : **du 14 mai 2025 au 16 juillet 2025**